

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 19 AOÛT.

On a célébré hier le 51^e anniversaire de la duchesse de Kent, mère de la princesse Victoire, héritière présomptive du trône d'Angleterre.

— Un vol d'environ 8000 liv. st. (200,000 fr.) a été découvert à la banque d'Angleterre.

A la chambre des communes on s'est occupé de nouvelles affaires d'Espagne. M. Grow Price a fait ressortir la nécessité où se trouve le parlement d'exprimer, avant de se séparer, son opinion sur la situation de ce pays qui est devenue telle qu'elle peut entraîner l'Europe dans une guerre générale. Il considère le parti de la reine comme perdu, et il déplore la position des détenteurs nombreux des fonds espagnols de l'Angleterre. Il regarde la constitution de 1812 comme une parodie de monarchie à laquelle l'Angleterre ne peut consentir. Il ne voit d'autre chance pour l'Espagne que le succès de don Carlos.

M. D. Boldero a appuyé la motion du préopinant. Il se plaint de l'état de dénuement où on laisse la légion anglaise.

M. Bowring parle en faveur de la constitution de 1812.

Lord Palmerston a répondu qu'il n'entrera pas dans la discussion du mérite ou des défauts de don Carlos, qu'il lui suffit que la nation espagnole le repousse pour ne pas l'admettre quant à lui. Il ne veut pas non plus discuter la constitution de 1812, qui lui paraît impraticable, et qui, si elle est adoptée pour un moment par le peuple, devra recevoir de grandes et d'essentielles modifications pour qu'elle constitue un gouvernement bon et stable. Mais ce sont-là des questions, a-t-il dit, qui concernent la nation espagnole et doivent être abandonnées à sa décision. Pour ma part j'espère que l'Espagne jouira d'institutions libérales, et je suis loin de croire que D. Carlos ou un gouvernement despotique s'établira dans ce pays, à en juger d'après ses antécédents historiques. Les derniers événements ont fait voir combien il était peu sage d'imposer des institutions libérales à un peuple qui n'y était pas préparé, mais d'un autre côté il est également insensé et dangereux d'essayer d'arrêter la marche du progrès, et ceux qui l'ont fait, n'ont fait qu'attirer des malheurs sur leur pays. Ferdinand VII avait violé la promesse qu'il avait faite de donner des institutions libérales à l'Espagne, on en voit le résultat aujourd'hui.

Lord Palmerston s'attache ensuite à prouver que dans toutes ses relations avec M. Mendizabal, il a reconnu en lui un homme intègre.

M. Borthwick exprime l'espoir que le gouvernement s'abstienne de toute intervention dans une contestation souillée de tant de crimes. Sir J. Elley voudrait que l'on intervînt franchement, la quasi-intervention n'ayant pas eu de résultat jusqu'à présent. Il demande si c'est d'après les ordres du gouvernement anglais que le général Evans s'est opposé à la proclamation de la constitution de 1812, à St Sébastien.

Lord Palmerston a répondu que le général Evans est au service de l'Espagne, et que lui (lord Palmerston) ne sait pas les ordres qu'il peut avoir reçus de Madrid, et qu'il ne sait s'il en a été envoyé d'ici. La motion a été écartée.

FRANCE. — PARIS, 20 AOÛT.

La reine, Mme la princesse Adélaïde et la princesse Clémentine, ont assisté hier à la distribution des prix du collège royal de Henri IV.

CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES. — MEYER BEER.

Meyer-Beer est né à Berlin, le 5 septembre 1771. Il est l'aîné d'une famille riche, distinguée, et le frère du jeune poète Michaël Beer, déjà dévoré par la tombe.

À l'âge de 8 ans, il débuta, avec beaucoup de succès, devant le public, dans un concert donné par l'abbé Vogler, lors de son passage à Berlin. Bientôt il en vint à rivaliser, par son jeu, avec celui des premiers pianistes de la capitale; tandis que le maître de chapelle B.-A. Weber, et le professeur Von Zelter lui enseignaient la composition pour laquelle il n'avait pas moins d'aptitude.

C'est en 1810 et 1811 qu'il reçut en quelque sorte la véritable consécration musicale, pendant les deux années qu'il passa, à Darmstadt, dans la célèbre école de l'abbé Vogler, où il s'adonna avec un zèle soutenu à l'étude du contrepoint. Là, il devint si fort en composition, qu'il pouvait écrire une bonne fugue sur le premier thème donné à la satisfaction de son maître. Meyer-Beer, sous la direction de celui-ci, écrivit encore plusieurs oratorios et cantates qui furent beaucoup applaudis, parmi lesquels l'oratorio Dieu et la Nature jouit à juste titre d'une grande réputation.

Enfin ne pouvant résister plus longtemps au vif désir qu'il éprouvait de voir Paris, il s'y rendit et y séjourna jusqu'en 1815. Là, il cultiva la connaissance de Chérubini et des autres professeurs du Conservatoire, et il se livra à des études assidues sur l'histoire de son art. Néanmoins, quelques ouvrages de théorie musicale qu'il avait commencés

Le duc d'Aumale, élève de quatrième, a obtenu le premier prix de version grecque, le premier prix d'histoire romaine, le second prix de version latine, le second prix de thème, et deux accessits en thème grec et en mathématiques.

Le jeune duc de Montpensier a été couronné deux fois dans la classe de 6^e, en version latine et en histoire.

La reine, avant de quitter la salle de distribution, a demandé un pardon général pour les élèves que des punitions antérieurement prononcées auraient pu priver de quelques jours de vacances, et l'annonce de cette amnistie a terminé la séance.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* d'hier: Plusieurs journaux parlent avec plus ou moins de vérité de ce qui s'est passé dans le conseil depuis quelques jours à l'occasion des événements d'Espagne. Ce n'est pas à nous à redresser leurs erreurs. Cependant, il y a certaines assertions qu'il est utile de rectifier.

Il n'a jamais été question de marcher en Espagne contre la constitution de 1812, c'est-à-dire contre une portion quelconque du parti libéral. C'est un fait radicalement faux. Voici comment les événements étaient envisagés:

L'une des causes essentielles qui ont le plus contribué à exalter les esprits en Espagne, c'est la crainte de voir triompher D. Carlos. L'insurrection de Navarre battue, les esprits se seraient moins emportés. Là était la vraie difficulté des affaires d'Espagne. Assurément cette difficulté n'était pas aussi invincible que l'ont cru beaucoup de gens, puisqu'on a vu la légion étrangère, réduite à un petit nombre d'hommes, faire essuyer une défaite importante à Villa-Réal. Si l'armée espagnole avait opéré plus activement, tout eût changé de face. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Les gouvernements alliés de l'Espagne s'occupaient de lui ménager des secours efficaces, lorsque de nouveaux événements ont mis les affaires de ce pays dans une véritable confusion. Trouverait-on aujourd'hui plus de soldats et plus d'argent pour résister à la contre-révolution? Nous l'ignorons; attendons, au reste, pour mieux juger. La France ne porte pas un intérêt moins vif au sort de la reine qu'elle a reconnue, et qui représente, en Espagne, une si grande et si noble cause.

On a reçu aujourd'hui, par un courrier expédié de Madrid le 13 au soir, tous les détails des événements qui se sont passés à Saint-Ildefonso dans la nuit du 12 au 13. Ils établissent bien nettement le caractère de la violence à laquelle la Reine régente d'Espagne a cru devoir céder, après une longue résistance, en permettant aux troupes qui l'entouraient de jurer la Constitution de 1812, sous la réserve expresse de tous les droits des Cortès, et jusqu'à leur prochaine réunion. Dans ces circonstances difficiles, et assiéger par des soldats en fureur dont le chef avait encore répondu la veille, on ne saurait trop admirer la présence d'esprit et le courage de la Reine, dont le seul tort peut-être est de ne pas avoir abandonné plus tôt une résidence où elle était à la merci d'un millier d'hommes faciles à égarer. Il faut encore se féliciter de ce qu'au milieu d'un pareil désordre, et grâce à la fermeté dont la Reine a fait preuve, sa personne ait été respectée par les factieux.

Il ne paraît pas que dans la journée du 13, le conseil des ministres, qui est toujours à Madrid, ait cherché à se mettre en relation avec la Reine, qui est restée à Saint-Ildefonso. Une lettre de Madrid, que nous donnons plus loin,

précédemment, et pour lesquels il avait recueilli déjà une foule de matériaux précieux, demeurèrent inachevés.

Au commencement de l'année 1816, il foula pour la première fois la terre des beaux-arts, l'Italie, au moment où un nouveau météore venait de se lever sur le monde musical. Rossini accomplissait alors une grande révolution dans l'art, car c'est en 1815 que l'Italie applaudissait *l'Italiana in Algieri*, *il Tancredi*, etc., du célèbre Maestro, et admirait dans son style l'alliance de l'ancienne harmonie avec la mélodie moderne. Chérubini et Spontini étaient devenus Français et étaient perdus pour la musique italienne. Les efforts des autres compositeurs nationaux, tels que Pavesi, Farinelli, Générali, Nicolini, etc., jouissaient, il est vrai, de l'estime des connaisseurs; mais la foule, qui seule ratifie les succès de la scène, ne trouvait pas dans leurs œuvres l'originalité ni l'invention, qualités beaucoup plus attrayantes que toutes les beautés fournies par la science.

Meyer-Beer, qui arriva précisément à cette époque en Italie, était doué d'une organisation très-sensible aux effets de cette musique passionnée. Bientôt il reconnut en lui-même la puissance de composer dans ce style; il se fixa dans ce pays, où déjà ses célèbres compatriotes Hass, Handel, Gluck, Mozart, étaient venus étudier et se former comme lui par les travaux du théâtre.

Il composa pendant son séjour en Italie, *Romilda et Constanza* (Padoue 1817), *Semiramide riconosciuta*, *Emmo di Esburgo*, *Margarita d'Anjou*; *l'Esule di Granata* et *Crociato in Egitto*, qui furent applaudis avec transport sur les principaux théâtres de l'Italie, et dont la plupart ont été joués avec le même éclat en France, en Espagne, en

Angleterre et en Allemagne. Leur succès n'a point été renfermé dans les limites de l'Europe; on les a représentés même à Rio-Janeiro, et l'empereur du Brésil, en témoignage de son estime pour le compositeur, le créa chevalier de son ordre du Sud. Ces ouvrages sont tous composés dans le style rossinien; ils en retiennent les qualités et les défauts, et l'Allemagne n'a pas à y réclamer la moindre part.

Meyer-Beer se rendit de nouveau à Paris, pour assister aux répétitions de son *Crociato*, que montait le théâtre Italien, et dont le succès fut immense. Ce succès amena la proposition qui lui fut faite de mettre un poème en musique pour le Grand-Opéra de Paris. Ayant accepté, il passa plusieurs années en France, pour parvenir à bien connaître le goût, le caractère, le style français. Il profita des lumières et de l'expérience de Chérubini, quoique celui-ci lui eût répondu un jour: « Monsieur, je guide les moineaux et non pas les aigles. » C'est ainsi que fut composée la partition de *Robert-Le-Diable*, dont la première représentation eut lieu à la fin de l'année 1831.

Plus de 160 représentations n'ont point encore refroidi le public parisien pour cet ouvrage. C'est au milieu des applaudissements unanimes que Meyer-Beer a été décoré par le roi des Français, de l'ordre de la légion-d'honneur, et que son prince naturel, le roi de Prusse, l'a nommé maître de la chapelle de la cour, en lui envoyant un vase magnifique sur lequel étaient sculptées plusieurs scènes de *Robert*.

L'opéra: *les Huguenots*, qui vient d'obtenir un immense succès à Paris a mis le comble à la réputation de Meyer-Beer.

Voici l'article publié ce soir par le *Journal de Paris*:
« Le gouvernement a reçu aujourd'hui les détails suivants sur les événements qui se sont passés à Saint-Ildefonso dans la nuit du 12 au 13.
« Le 12 à huit heures du soir, le régiment des milices provinciales, fort d'environ 500 hommes, s'insurgea dans sa caserne au cri de *Vive la constitution! vive Isabelle II!* et se dirigea en armes vers le palais en chantant l'hymne de *Riego*. Les soldats du 4^e régiment d'infanterie de la garde, le voyant venir, se joignirent à lui. Tous les officiers, sans exception, restèrent étrangers à la révolte. La cavalerie de la garde n'y prit non plus aucune part.
« À l'approche des insurgés on avait fermé les portes du palais. Le commandant-général, comte de San-Roman, et les officiers restés fidèles firent de vains efforts pour calmer les soldats; leur voix ne fut pas écoutée. Quelques cris de *meure San-Roman!* se mêlèrent même à ceux de *meure Quesada!*
« À la première nouvelle de ces événements, M. de Rayneval étant retenu chez lui par une indisposition assez grave, M. de Bois-le-Comte, arrivé depuis quelques jours à Saint-Ildefonso, et M. Villiers, ministre d'Angleterre, s'empressèrent de se rendre au palais; il leur fut impossible d'y pénétrer. Les soldats ivres qui en obstruaient les approches refusèrent de les laisser passer. Il demandèrent à parler au commandant, aux officiers: on leur répondit qu'il n'y en avait pas et que c'étaient les sous-officiers qui avaient pris la direction. Ils durent se retirer au moment où des paroles menaçantes commençaient à retentir autour d'eux.
« Cependant les clameurs et les vociférations continuaient. Déjà on était parvenu à enfoncer une petite porte qui, heureusement, ne conduisait pas dans l'intérieur. On commençait à ébranler la porte principale; des coups de fusils se faisaient entendre; on parlait de faire venir du canon et de massacrer tout ce qui était dans le palais, si la Reine n'acceptait pas la Constitution.
« La Régente, conservant une admirable fermeté au milieu de la terreur générale, donna l'ordre d'admettre en sa présence douze des soldats rebelles. Elle leur demanda ce qu'ils voulaient; ils répondirent que c'était la Constitution de 1812 et la liberté. Une longue discussion s'engagea alors; la Reine, essuyant de leur faire sentir qu'ils ne comprenaient pas même l'objet de leur demande, et les soldats avouant qu'en effet ils ne connaissaient pas la Constitution, mais qu'on leur avait dit qu'elle était excellente, qu'elle améliorerait leur position, qu'elle diminuerait le prix du sel, etc., etc. À ces déclarations faites d'un ton assez arrogant, se mêlaient d'ailleurs de temps en temps des protestations de dévouement aux deux reines.

« Un officier se trompant ou feignant de se tromper sur les termes de la Constitution de 1812, leur représenta que cette Constitution appelait D. Carlos au trône, à l'exclusion de sa nièce. Pour D. Carlos, répondirent-ils, nous n'en voulons pas, c'est un despote. Quant aux deux Reines, qu'importe que la Constitution les repousse? la nation les veut et saura bien les soutenir.

« A deux heures du matin, après cinq heures de résistance, la Reine céda enfin aux instances de toutes les personnes qui l'entouraient; rien ne put cependant la déterminer à prêter serment à la Constitution de 1812; elle protesta qu'elle ne se prêterait pas à une telle démarche, qui ne pouvait être valable qu'en présence des Cortès assemblés. Tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut qu'elle apposât sa signature à un écrit aussi conçu: *La Reine autorise le général San Roman à laisser les soldats jurer la Constitution jusqu'à la réunion des Cortès.*

« Les soldats rentrèrent aussitôt dans leurs casernes. A cinq heures, la tranquillité était rétablie. A dix heures, au moment du départ du courrier qui a apporté ces nouvelles, il n'était survenu aucun incident nouveau. Le palais était libre, les autorités continuaient à remplir leurs fonctions, et le ministre de grâce et justice, le seul qui se trouvât à Saint-Ildefonso, donnait les ordres.

On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid du 13: « Nous étions loin de prévoir, d'après le succès des dernières dispositions prises par l'autorité dans l'intérêt du maintien de l'ordre, que nous touchions à la crise la plus grave sans nul doute, qui nous ait fait trembler sur le sort du pays. Le désarmement de la garde nationale s'était opéré sans résistance, et dans les journées du 9 et du 10 plus de 2,700 fusils avaient été remis entre les mains des commissaires de police. Des divers bureaux de police, ces armes avaient été transportées sur des charrettes dans plusieurs dépôts désignés par le général Quesada, qui veillait avec un zèle tout particulier et la fermeté qui le caractérise, à l'exécution de cette mesure de sûreté. De forts détachements des troupes de la garnison avaient escorté jusqu'à leurs destinations ces charrettes, que la populace, armée d'énormes bâtons, voyait défilier sans se livrer à des démonstrations hostiles.

« Les boutiques, surtout dans les rues parcourues par ces convois militaires, avaient été fermées par précaution. Seulement, dans la soirée du 9, selon la malheureuse coutume dans cette capitale, des vengeances particulières avaient ensanglanté nos rues, surtout dans le quartier habité par les classes inférieures. Ces vengeances particulières, ces déplorables exploits des assommeurs avaient déterminé le général Quesada à publier une proclamation prohibant les bâtons, et cet ordre sévère avait été fidèlement exécuté dès le 10. C'était à peine, si le lendemain de sa publication, on apercevait dans les rues un seul bâton menaçant. Les assommeurs avaient été désarmés aussi aisément que les 5,000 hommes de la garde nationale.

« L'armée, fidèle à la voix de l'honneur et docile à celle de ses chefs, demeurait complètement étrangère aux manifestations ultra-libérales de l'Andalousie. Le dernier succès du général Bernelle avait exalté l'ardeur de nos soldats et porté le découragement parmi la bande de Villa Real. L'arrivée prochaine des renforts promis par la France (voyez plus bas) et qui, sous les ordres des colonels Lebeau, Conrad et Josse, étaient attendus comme une armée de libérateurs, avait rempli d'espoir les amis du trône constitutionnel. Les négociations dont on croit M. Bois-le-Comte chargé, et les assurances dont il est porteur, se présentaient sous un jour éminemment favorable à la cause de la Reine; enfin, la présence à Madrid d'un nombre de députés suffisant pour procéder le 20 à l'ouverture des Cortès, et le dévouement connu de la majorité de ces membres de la Chambre des Représentants à notre Reine et à nos libertés, pouvaient faire présager une session vraiment utile. Toutes ces considérations devaient naturellement entretenir dans le sein du ministère une confiance presque absolue, et l'on était loin de prévoir que toutes ces favorables apparences allaient brusquement être sinon renversées, du moins fortement ébranlées.

« Un événement aussi important qu'inattendu a ruiné toutes ces espérances. Dans la nuit du 12, un complot militaire secrètement ourdi a éclaté brusquement. Une partie des troupes composant la garnison de la Granja a proclamé la Constitution de 1812, et la Reine, circonvenue de tous côtés par des factieux, qui aujourd'hui encore, la gardent à vue après lui avoir imposé le serment qu'elle a prêté à la Constitution de 1812, la Reine a vu dans un instant tous ses droits méconnus. Il est impossible que cet événement n'ait pas dans la capitale un retentissement immense et qu'il ne soit pas suivi d'un contre-coup auquel le ministère est préparé. Sur de la fidélité de la garnison, le gouvernement est résolu à tenir tête à l'orage s'il vient à gronder dans Madrid. Tout dépend en ce moment de l'esprit qui animera la garnison de Madrid. Le mouvement de la Granja étant tout militaire, la garnison peut seule le propager ou arrêter d'un seul coup sa marche. La contrainte dont la Reine est victime doit être ou violemment réprimée comme elle a été violemment établie, ou l'émeute militaire dans Madrid légitimera l'émeute militaire de la Granja.

« Le conseil des ministres, dans cette grave circonstance, est en permanence depuis ce matin. La garnison est sous les armes. La consigne la plus sévère lui a été donnée. Les artilleurs sont prêts à faire feu au premier signal. Les canons sont braqués sur tous les points d'où l'on peut craindre la résistance. Tout annonce que M. Isturitz est décidé à faire respecter jusqu'à l'extrémité les droits compromis de la couronne. M. de Rayneval, dont la santé inspirait de vives inquiétudes hier encore, mais qui va mieux aujourd'hui, est auprès de la Reine à la Granja.

« Depuis trois jours, les communications par l'Arragon sont interceptées. On n'a pas encore reçu les dépêches du courrier parti de Paris le 6. On espère que cette interruption occasionnée par la présence d'une forte colonne carliste, ne se prolongera pas.

« Le mouvement constitutionnel se poursuit dans les pro-

vinces avec des chances diverses. Carthagène, Alicante, Lorca, Murcie, Valence, ont proclamé la constitution de 1812; à Vittoria, à Logrono, les essais du parti ultra libéral ont échoué complètement.

Toutes les autres nouvelles de l'Espagne pâlisent en présence des grands événements de Saint-Ildefonso. On attend maintenant avec la plus vive anxiété des nouvelles du 14, dans la crainte que la nuit du 13 n'ait été signalée par quelque tentative de désordre. Au reste, il paraît certain que le corps de Gomez a été entièrement écrasé par Espartero, non loin de Valdeburon, à l'entrée des Asturies.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 août. — Le cours de Paris d'hier nous est arrivé pendant la bourse, il porte 1 p. c. de baisse sur les Ardoin, ce qui les a fait fléchir ici.

La cote de Paris n'étant connue par aucune des voies habituelles, les affaires sont lourdes. On a fait l'actif 30 1/4, puis il a tombé à 30 1/8 argent.

L'actif s'est traité à 30 1/2, il reste maintenant vendeurs à 30 3/8.

Anvers (deux heures). — Ardoin 30 1/4 1/2. Amsterdam, 20 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2 5/8 9 1/16, 5 p. c. 103, billets de chance 23 7/8 15 1/16, syndicat 97 3/4, société de commerce 182 1/4 1/2; Ardoin pièces de 85 liv. 29 1/2 30 1/2 29 5/8, grosses pièces 29 1/8, différée 11 1/8, passive 9 5/8 7/8; brésiliens 87 5/8.

Londres, 19 août (quatre heures). — Point de variations dans la dette active espagnole; nos consolidés ont fléchi, mais ils étaient demandés; les portugais supportent le découragement de la place. Consolidés 91 1/8 (baisse 1/8); hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4 à 5/8 (baisse 1/4), 5 p. c. 104 1/4 à 104 (baisse 1/8); espagnoles, active au comptant 29 à 1/2 28 3/4 à 5/8 30, au 31 courant 29 1/4 29 à 1/2 28 3/4 5/8 29 3/4 1/2 30 1/8 à 30, passive 8 5/8 1/2 9 1/8 8 7/8 9 3/8 (hausse 1/8), différée 12 à 1/2 12 à 3/4 (hausse 1/2); portugais 5 p. c. 71 1/4 1/2 63 1/2 à 70 (baisse 2 3/4), 3 p. c. 43 1/4 1/2 42 1/4 1/4 à 43 (baisse 1/4); brésiliens 87 3/4 87 à 1/8 (baisse 3/8).

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Le *Moniteur* publie ce matin un arrêté royal du 19 de ce mois, portant.

« Art. 1^{er}. La démission donnée par le général de division, baron Evain, de ses fonctions de ministre de la guerre, est acceptée.

« Art. 2. Le sieur J.-P.-C. Willmar, général de brigade, est nommé notre ministre de la guerre.

Un autre arrêté royal de la même date est conçu comme suit:

« Voulant récompenser les services rendus par le général de division baron Evain, ex ministre de la guerre, pendant l'exercice des fonctions que nous lui avons confiées, nous avons arrêté et arrêtons:

« Art. 1^{er}. Le général de division, baron Evain, est nommé ministre d'état.

Par arrêté en date du 19 de ce mois, le roi a statué que le gouverneur de provinces déterminent les jours d'installation des nouveaux conseils communaux dans les communes désignées ci après:

Le même arrêté porte les nominations suivantes: Bruxelles: Bourgmeister, M. N. J. Rouppe; échevins, MM. F. J. De Munck, G. H. Van Volxem; G. J. Mareq; N. J. Verhulst-Vanhoegaerden.

Louvain: Bourgmeister, M. G. Vanbookel; échevins, MM. L. H. J. Deswert; L. J. A. Quirini; F. Libot; L. A. De Dieu-donné.

Diest: Bourgmeister, M. J. A. Cantillon; échevins, MM. Theys; H. J. Foelen.

Tirlemont: Bourgmeister, M. F. Vandormael; échevins, M. S. T. Deluësemans; H. J. Vanherberghem.

Nivelles: Bourgmeister, M. L. Dept; échevins, MM. S. D. Hennau; A. Pigeolet.

Bruges: Bourgmeister, M. J. B. Coppieters-T'wallant; échevins, MM. Dojardin; P. Van de Poelle; C. A. Doudan; J. Vanderhofstadt-Goddy.

Courtray: Bourgmeister, M. F. Béthune; échevins, MM. P. Van Dile de Ryckere; L. De Bien.

Gand: Bourgmeister, M. F. S. Verhaeghe-De Naeyer; échevins, MM. J. Minne-Vanderstraeten; L. J. Gasier-Tricot; P. F. A. X. Hamelinck-Odemae; J. B. Minne-Barth.

Alost: Bourgmeister, M. Van der Noot De Vrechem; échevins, MM. Vangaert, Derhyden; A. R. Vandennede. Grammont: Bourgmeister, M. J. Druwé; échevins, MM. B. De Ruyter; A. Bo.

Audenarde: Bourgmeister, M. E. Liefmans Bonné; échevins, MM. L. Geguere; D. De Contreras.

Renaix: Bourgmeister, M. F. Van Hove; échevins, MM. E. Portois; C. Delville.

Termonde: Bourgmeister, M. le baron F. I. H. Van den Broucke de Terbecq; échevins, MM. A. C. R. Van Loqueren-Demoor; P. A. Blomane.

Saint-Nicolas: Bourgmeister, M. F. Demunch-Moerman; échevins MM. P. A. Boeyé; C. Van Landegem-Talboom.

Lokeren: Bourgmeister, M. P. B. Verheyden; échevins, MM. P. J. Thysbaert; P. R. Blanequart De Moor.

Eccloo: Bourgmeister, M. C. Stroot; échevins, MM. B. Martens; A. Vermast.

Mons: Bourgmeister, M. D. N. J. Siraut; échevins, MM. J. B. M. Chasselet; C. A. J. Fontaine-De Fromental; D. G. J. Derasse; F. J. B. A. Dolez.

Ath: Bourgmeister, M. E. Danneau; échevins, MM. J. B. Taintenier; H. Descy.

Charleroy: Bourgmeister M. G. C. H. Nalinne; échevins, MM. P. Derenne; E. Dorlodot.

Thuin: Bourgmeister, M. G. Liégeois; échevins MM. A. Mallard; C. Demade.

Tournay: Bourgmeister, M. D. Dehults; échevins, MM. J. B. Delevingne-Perrier; F. Neve; J. B. Thieffry; L. Dumortier.

Leuze: Bourgmeister M. A. Simon; échevins, MM. Liénard-Museur, Deneubourg.

Péruwelz: Bourgmeister, M. C. A. Tondreau; échevins, MM. H. Trufin, A. Carpien-Messine.

Liège: Bourgmeister, M. L. Jamme; échevins, MM. H. Seroux, Piercot, De Thier Warsée, Lambion Duahâteau.

Huy: M. E. J. Dautrebande; échevins, MM. N. J. A. Chapelle, Moreau.

Verviers: Bourgmeister, M. P. David; échevins MM. C. Warnotte, Biolley.

Tongres: Bourgmeister, M. A. C. D. Van Moysen; échevins MM. A. Stevens; G. G. Tournaye.

Hasselt: Bourgmeister, M. P. J. Willems; échevins, MM. L. Vandersmissen; G. M. Vannes.

Saint-Trond: Bourgmeister, M. M. J. Gillis; échevins, MM. N. Delgeur; A. Vandenberghe.

Ruremonde: Bourgmeister, M. J. L. M. Leclercq; échevins, MM. J. J. Vanderehoeve, J. L. Baudrihaye.

Venloo: Bourgmeister, M. Ch. H. L. Bontamps; échevins, MM. P. L. de Lom de Berg, J. J. Joiris.

Arlon: Bourgmeister, M. J. Rossignon; échevins, MM. Ch. Prinz, M. Kuborn.

Namur: Bourgmeister, M. J. B. Brabant; échevins, MM. C. Zuide, F. Dufer-Stoddeur, Delabeville, chevalier; Justin, F. Fallon.

Dinant: Bourgmeister, M. F. G. Pirson; échevins, MM. C. F. J. Devellette, H. J. Didion.

Philippeville: Bourgmeister, M. P. G. V. Vauteriaux; échevins; MM. J. J. Pouclet; S. Riche.

(Extrait du *Moniteur* du 21 août.)

Les deux princes de Saxe-Cobourg doivent partir demain lundi pour aller rejoindre L. M. à Ostende.

— M. Ancillon, ministre des affaires étrangères de Prusse, est depuis deux jours à Bruxelles, avec sa famille. Il part pour Paris.

LIÈGE, LE 22 AOUT.

Nous publions, sous la rubrique *Actes du gouvernement*, l'arrêté royal qui nomme le général Willmar, ministre de la guerre.

L'opinion à Liège accueille favorablement cette nomination. Nous avons tous pu apprécier pendant quinze ans le mérite personnel, la sagacité et l'amour du travail qui distinguent M. Willmar. Homme neutre entre tous les partis, consciencieux et ferme, il régira avec habileté l'administration de la guerre, s'il sait se séparer des traditions de son prédécesseur.

La nation et l'armée sauront gré des efforts que tentera M. Willmar pour compléter notre organisation militaire. Mais on ne doit pas, par un surcroît d'exigence, demander trop des commencements d'un ministre qui, avec la meilleure volonté, ne peut immédiatement quitter la route battue, redresser toutes les erreurs et réparer tous les abus.

La nomination royale vient de compléter l'organisation de notre pouvoir communal.

M. Louis Jamme, nous pourrions même dire tous les Liégeois, viennent d'obtenir un beau triomphe. L'arrêté qui aurait dépourvu M. Jamme de sa qualité de bourgmestre aurait frappé tous les Liégeois autant que leur premier magistrat.

Honneur donc au roi, honneur à M. Jamme! Le gouvernement a su apprécier les vœux de notre population; notre bourgmestre nous reste; il sacrifie les intérêts de sa fortune, de son indépendance, au bien public: nous saurons toujours lui en être reconnaissants.

On annonce qu'une sérénade sera donnée ce soir à l'honorable M. Jamme et aux nouveaux échevins.

Le gouvernement en renouant échevins MM. Piercot et Seroux a rendu aussi un véritable service à notre ville.

Le bruit court que M. le ministre de l'intérieur a pris une résolution dans la question du passage du chemin de fer aux abords de notre ville. Le plan des ingénieurs aurait triomphé et la route nouvelle passerait décidément par Angleur.

L'Indépendant, en rapportant il y a quelques jours les actes de protection éclairée que M. le ministre de l'intérieur accorde aux beaux-arts, citait avec quelque complaisance l'académie de peinture et de sculpture qu'il a fondée à Liège, et les subsides qu'il octroie annuellement aux expositions publiques des beaux-arts à Gand, Anvers et Liège.

Tout le monde sait cependant ici que, malgré les sollicitations réitérées de la régence et de la commission directrice de l'exposition, M. le ministre a refusé d'allouer cette année tout subside à notre ville, où les expositions de peinture et de sculpture ont lieu tous les deux ans.

Quant à l'académie de peinture, le projet en a été conçu par la régence; mais la députation des états ne l'a pas encore autorisé, quoiqu'il y ait huit mois que l'on attende sa sanction.

Les étrangers d'Espagne ont aujourd'hui le plus haut intérêt. Le gouvernement français a reçu des détails fort affligeants sur les graves événements dont St-Ildefonso a été le théâtre. Nous les reproduisons sous la rubrique Paris. La conduite de la reine a été très remarquable, cette princesse a déployé une admirable fermeté de caractère en présence des soldats révoltés qui avaient pétre jusqu'à elle, et qui voulaient lui faire jurer la constitution de 1812. Désormais un grand intérêt s'attache à la personne même de la reine Christine. Les tristes scènes de la Granja ne paraissent point avoir abattu le courage d'Isturitz et de Quesada. Ces deux hommes semblent résolus à faire tête à l'orage qui gronde autour d'eux. Mais la garnison de Madrid leur restera-t-elle fidèle? L'émeute militaire dont la reine a failli devenir la victime, ne permet guère de l'espérer.

Les rapports venus de l'armée annoncent qu'Espartero a complètement défait le général carliste Gomez.

La situation de l'Espagne a donné lieu à de nouvelles interpellations de la part de quelques membres de la chambre des communes d'Angleterre. (V. Londres.)

Les feuilles de l'Allemagne et de la Hollande parlent aujourd'hui des décisions de la diète au sujet de la question luxembourgeoise. Nous appelons l'attention des lecteurs sur les articles du Handelsblad et du Mercure de Souabe.

Le Journal de Francfort s'occupe des bruits qui ont couru à propos de la présence de M. David à Berlin, et de la mission dont il aurait été chargé. Nous reproduisons aussi l'article de cette feuille qui mérite également d'appeler l'attention.

On écrit de Berlin, le 13 août : Si on se flatte à Bruxelles que le séjour à Berlin de M. David de Stavelot, membre de la chambre des représentants en Belgique, amènera la réunion de ce pays à l'association allemande des douanes, on se trompe complètement sur les démarches et la mission de celui-ci. L'association allemande ne comprendra et ne doit comprendre que les états allemands et ce serait en vain que la Belgique et la Suisse, attendraient une occasion pour opérer leur réunion, elles, qui ont si souvent parlé des efforts qu'aurait tentés la Prusse pour arriver à ce résultat.

Tout ce que la Belgique pourrait se promettre en faveur de son activité industrielle dont les principaux débouchés lui ont été fermés par sa séparation avec la Hollande, ce serait un traité de commerce et de navigation avec la grande association allemande, plus favorable que celui de la Hollande dont les principes absolus de commerce n'ont pas bien disposé la Prusse en sa faveur. Dans tous les cas la Hollande a agi im politiquement en rendant une loi par laquelle elle ferme aux grains, l'un des principaux articles d'exportation de l'Allemagne, ses débouchés vers l'ancien royaume des Pays-Bas, dans un moment où la Belgique, sa rivale la plus proche et la république de l'Amérique du Nord, sa concurrente un peu plus éloignée, faisaient des démarches pour opérer un rapprochement commercial avec l'association allemande. (Journ. de Francfort.)

QUESTION LUXEMBOURGEOISE.

On écrit des bords du Mein, le 15 août :

On dit que la diète germanique a pris, relativement à l'affaire luxembourgeoise, une décision qui ouvre le chemin à une solution de la question hollandaise, déjà pendant de plus de six ans. On assure que par cette décision, la diète aurait accédé à la cession à la Belgique de la partie wallonne du Luxembourg, mais pour autant seulement que la partie du Limbourg que la Belgique doit donner en échange à la Hollande soit réunie au grand-duché et fasse partie de cette manière du territoire fédéral. On prétend savoir aussi que le duc de Nassau a donné son assentiment à la décision de la diète. Il ne reste maintenant qu'à savoir si le roi de Hollande consentira à cet arrangement et si renoncera à ses prétentions de réunir le Limbourg au royaume des Pays-Bas. La nation hollandaise n'aura rien à dire contre cet arrangement, attendu qu'elle est fatiguée de l'état incertain où elle se trouve, mais on doute toujours que le cabinet de La Haye veuille s'y déterminer. (Mercure de Souabe.)

On lit dans le Handelsblad d'Amsterdam du 20 août : Nous venons de recevoir d'une source respectable, la lettre suivante :

Les journaux continuent de s'occuper de la question luxembourgeoise, et il m'est agréable de pouvoir vous assurer que la diète germanique est tombée si bien d'accord sur ce point, qu'enfin nous pouvons espérer de voir terminer cette difficulté. Un changement important a donc eu lieu dans notre situation, et en considérant avec calme cette affaire, nous verrons que ce changement doit améliorer notre position. Il paraît que notre roi en est venu à un arrangement avec le duc de Nassau, qui accepte maintenant l'indemnité qui lui a été offerte, et que la diète germanique n'y a fait aucune objection.

Il est bien vrai que la diète désire une indemnité en territoire pour la partie à céder du Luxembourg et que cette indemnité doit être prise dans le Limbourg; toutefois la séparation en pourrait avoir lieu seulement dans le cas éventuel où les descendants mâles de la maison régnante seraient tous morts et qu'ainsi les descendants de la princesse Albert hériteraient de la couronne des Pays-Bas, et la branche de Nassau, si celle-ci existe alors encore, de la partie allemande du Luxembourg.

Le but de notre roi, comme il a été dit souvent, est maintenant d'éviter une séparation de cette nature, parce que si M. comprend que la conservation est trop importante pour la vieille Néerlande, et comme le duc de Nassau abdique son droit sur cette partie du Limbourg, cette partie passera avec la couronne des Pays-Bas aux descendants de la princesse Albert, et de cette manière elle fera toujours partie de la vieille Néerlande. Les descendants masculins peuvent réclamer après cette abdication la partie du Luxembourg seule qui n'a pas été échangée, c'est un droit qu'elle possède dans les circonstances actuelles, et dont il n'a jamais été question de la priver. Les successeurs de la princesse Albert, en montant sur le trône des Pays-Bas, prennent l'obligation de fournir un certain contingent à la confédération germanique, mais d'un autre côté ils jouiront des privilèges et de la protection que la confédération est tenue d'accorder.

Quoique ce ne soit pas la condition la plus favorable sous laquelle la partie du Limbourg puisse être possédée, elle écarte cependant mainte difficulté et la possession complète du Limbourg en est assurée dans toutes les circonstances possibles à la vieille Néerlande. Nous avons par conséquent remercié notre roi de cette enquête; mais il ne faudrait pas perdre du temps maintenant pour amener la question à une solution finale, du moins nos députés pourraient, à la prochaine session des états généraux, prier notre roi de terminer les négociations.

Tout délai ultérieur ne peut qu'amener le danger de voir augmenter les exigences de la diète, exigences auxquelles nous avons été fortement exposés le mois dernier, car de nouvelles réclamations avaient déjà été présentées même par nos soi-disant amis.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — COLLEGE DE LIEGE.

Samedi dernier a eu lieu, à la Société d'Emulation, la distribution solennelle des prix offerts par la munificence de la ville. Voici les noms des élèves appartenant à quelques classes supérieures qui ont obtenu des récompenses :

Langues anciennes. — Rhétorique. — Professeur, M. Guillery (1). Prix de mérite. — Charles Guillery, de Nivelles, externe.

TRAVAIL DE L'ANNEE. — Discours latin. 1er prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, de Liège, externe. — 1er. accessit, Mathieu Grisard, de Grâce, externe. — 2me. accessit, François Danoisieux, d'Ogquier, externe.

Discours français. 1er. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 2me. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Hyacinthe Dehèselle, de Thimister, externe. — 2me. accessit, Edouard Gheude, de Grimberghe, externe.

Vers latins. 1er. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 1er. accessit, Eugène Dubois, de Racour, externe. — 2me. accessit, Edouard Gheude et Mathieu Grisard, déjà nommé.

Langue grecque. 1er. prix, — Emile Brixhe, déjà nommé. — 2me. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Hyacinthe Dehèselle et Eugène Dubois, déjà nommés. — 2me. accessit partagé, Edouard Gheude et Mathieu Grisard, déjà nommés.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNEE.

Discours latin. 1er. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 1er. accessit, Mathieu Grisard, déjà nommé. — 2me. accessit, Edouard Gheude, déjà nommé.

Discours français. 1er. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 2me. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Hyacinthe Dehèselle et Edouard Gheude, déjà nommés. — 2me. accessit partagé, Edouard Dery, de Herstal, externe, et Eugène Dubois, déjà nommé.

Vers latins. 1er. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 1er. accessit, Mathieu Grisard, déjà nommé. — 2me. accessit, Eugène Dubois, déjà nommé.

Histoire et géographie. — Professeur, M. Fassin. Première division. Prix partagé, Emile Brixhe et Charles Guillery, déjà nommés. — Accessit, Mathieu Grisard, déjà nommé.

Deuxième division. 1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2e. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Jules Soetmans, déjà nommé. — 2e. accessit partagé, Henri Heuse et Léon Orban, déjà nommé.

Troisième division. 1er. prix, Auguste Demonceau, déjà nommé. — 2e. prix, Victor Hénaux, déjà nommé. — 1er. accessit, Barthélemy Borlée, déjà nommé. — 2e. accessit partagé, Eugène Collinet et Jean Louis Tyhon, déjà nommés.

Quatrième division. 1er. prix, Louis Borguet déjà nommé. — 2e. prix, Joseph Herman, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Napoléon Desoer, de Liège, externe, et Jules Guillery, déjà nommé. — 2e. accessit partagé, Henri Devaux, déjà nommé, et Théophile de Hertoppe, d'Aerschot, pensionnaire.

Cinquième division. 1er. prix, Victor Conne, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Aimé Halkin et Lucien Renard, déjà nommé. — 1er. accessit, Jules Jeanne, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Epiphane Denis et Joseph Mouton, déjà nommés.

Ont mérité mention honorable, les élèves : Jules Collinet, Hyacinthe Guillaume, Auguste Kolberg, Gustave Maset et Emile Houget, déjà nommés.

MATHEMATIQUES.

Cours supérieurs. — Professeur, M. Fovir. Mécanique et géométrie analytique.

1er. prix, Mathieu Grisard, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Charles Guillery et Nicolas Lupschen, déjà nommés. — 1er. accessit, Emile Brixhe, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Charles Desavoie, déjà nommé, et Gérard Jourdans, de Ruremonde, externe. Ont mérité mention honorable, les élèves : Auguste Fabry, d'Esneux, externe, et Gilles Gillot, déjà nommé.

Géométrie élémentaire. 1er. prix, Nicolas Lupschen, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Mathieu Grisard et Charles Guillery, déjà nommés. — 1er. accessit, Charles Desavoie, déjà nommé. — 2me. accessit, Emile Brixhe, déjà nommé.

Algèbre. 1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Mathieu Grisard et Théodore Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Nicolas Lupschen et Léon Orban, déjà nommés. — 2me. accessit, Charles Desavoie, déjà nommé.

Cours inférieurs. Algèbre élémentaire. — Professeur, M. Boset. 1er. prix, Auguste Demonceau, déjà nommé. — 2me. prix, Eugène Collinet, déjà nommé. — 1er. accessit, Victor Lhoest, déjà nommé. — 2me. accessit, Eugène Gauthy, déjà nommé.

Physique, Chimie et Histoire Naturelle; — Professeur M. Boset. Physique. — 1re Division. 1er. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — Accessit, Grisard, déjà nommé.

Chimie. — 1er. Division. 1er. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — 2me. prix, Gilles Gillot, déjà nommé. — Accessit, Charles Guillery, déjà nommé.

2me. Division. 1er. prix, Auguste Demonceau, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Victor Lhoest et Félix Macors, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban déjà nommé. — 2me. accessit, Nicolas Lepschen, déjà nommé.

Histoire naturelle — Première division. 1er. prix, Gustave Francotte, déjà nommé. — 2me. prix, Emile Brixhe, déjà nommé. — Accessit, Charles Guillery, déjà nommé.

Deuxième division. 1er. prix, Auguste Demonceau, déjà nommé. — 2me. prix, Nicolas Lupschen, déjà nommé. — 1er. accessit, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. accessit, Léon Orban, déjà nommé.

Dessin. — Professeur, M. Honoré. 1re Classe. — Figure. Première division — Académie. 1er. prix, Théophile Demartean, déjà nommé. — 2me. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 2me. accessit, Julien Xhaufflair, de Liège, externe.

Demain nous ferons connaître les noms des élèves appartenant aux autres classes auxquels les prix ont été décernés.

(1) M. Guillery ayant son fils dans sa classe, a eu recours à l'obligeance de ses collègues, qui ont bien voulu donner les matières des compositions et assigner les places.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE. — CONCOURS DE 1836. Les concours des élèves de notre conservatoire ont été terminés samedi dernier. En voici les résultats :

- Solfège hommes. — 1er. prix : M. Massart, victor. 2me. prix : M. Labaye, Jean-Baptiste. Solfège femmes. — 2me. prix : Mlle Erssart, Mélanie. Accessit partagé entre Mlles Lambert, Adélaïde, et de Behr, Ebeline. Chant hommes. — 1er. prix : M. Prost, Eugène. 2me. prix : M. de Cheratte, Gustave. Accessit : M. Lafuet, Théodore-François. Piano hommes. — 1er. prix : M. Monjardin, Simon. 2me. prix : M. Maby, Louis. Piano femmes. — 2me. prix : Mlle Brixhe, Julie. Accessit : Mlle Mcester, Victoire. Violon. 1er. prix : M. Jahn, Adolphe. 2me. prix : M. Dupont, Nicolas. Accessit : M. Sinar, Joseph. Violoncelle. — 1er. prix : M. Vanderheyden, Pierre-Joseph. 2me. prix : M. Schindeler, Gérard. Flûte. — 2me. prix : M. Firnay, François. Clarinette. — 2me. prix : M. Biltgens, Mathieu-Joseph. Accessit : M. Hamal, Joseph. Cor. — 2me. prix : M. Massart, Alphonse. Accessit : M. Caurin, Martin. Basson. — 2me. prix : M. Caurin, Jean-Noël. Accessit : M. Christophe, Jean-Théodore. Hautbois. — 1er. prix : M. Romedenne, Alphonse. Accessit : M. Halin, Edouard.

THEATRE DE LIEGE.

M. Sansé a publié hier son prospectus. Voici le tableau de notre nouvelle troupe dramatique :

Administration.

MM. AUGUSTE SANSE, directeur. — FRANCOZ, régisseur-général CAMILLE, régisseur chargé des annonces. — DESTREZ, troisième régisseur. — LEEFVRE, contrôleur chargé de l'abonnement. Mme. NARCISSE, bureau de location.

Grand opéra, opéra comique et traductions.

MM. RICHELME, premier ténor en tous genres. — LEON-CHAPELLE, deuxième ténor, premier au besoin. Jeune Gavaudan. — XAVIER, troisième ténor. — VADE-BIBRE, Philippe, Gavaudan. — COEURLOT, bariton. — BOUCHY, première basse noble en tous genres. — DELAUNAY, première basse comique, forte-seconde. — PHILIPPE-VICTOR, troisième basse et des secondes. — HARTMANN, premier ténor comique. — MONTREUIL, deuxième ténor comique. SARDON, ténor Larquette. — FEYTLINGER, ténor utilité. — HYPOLITE, basse utilité. — DESPREZ, coriphée, utilité. Mmes. St-ANGE, première chanteuse en tous genres. — DEPOIX, deuxième chanteuse, Dugazon chantante. — VADE-BIBRE, première forte chanteuse, forte Dugazon. — JOSSE ERNEST, première Dugazon, travestis. — SEIGNE, deuxième et troisième Dugazon. — AMELIE, troisième Dugazon, des deuxième au besoin. — STEVENS, première Dugazon en tous genres. — PETIT, deuxième Dugazon, rôles de convenance. — HYPOLITE, utilité, rôles de convenance. — FOURTMEUX, coriphée, utilité.

Divertissement des pièces.

MM. BESANCENOT, danseur demi caractère, maître de danse, chargé des divertissements. — HAZARD, danseur sérieux et noble. — Mdes. MURAT, danseuse en tous genres. — MAX, deuxième et troisième danseuse.

Chœurs. — 19 hommes et 19 femmes.

ORCHESTRE.

MM. FERDINAND, premier chef. — CAMUS, second et premier chef. — D'HOEST, répétiteur. — 50 musiciens.

Drame Comédie et Vaudeville.

MM. VADE-BIBRE, premiers rôles. — LEON-CHAPELLE, jeunes 1ers rôles, et 1ers amoureux. — XAVIER, deuxième et troisième amoureux. — SARDON, financiers, des Ferville, des Pères. — DELAUNAY, Pères nobles, des Ferville, Fontenay. — HARTMANN, premier Comique en tous genres. — MONTREUIL, deuxième Comique et 1er au besoin. — HYPOLITE, douzième et troisième Comique. — SOULLE, rôles de convenance. — PHILIPPE-VICTOR, grand utilité, rôles de convenance. — DESPREZ, utilité. Mdes. VADE-BIBRE, premiers rôles. — JOSSE ERNEST, jeunes premiers rôles, 1res. amoureux. — SEIGNE MARTIN, deuxième amoureux, 1re, au besoin. — DEPOIX, des amoureux. — AMELIE, deuxième et troisième amoureux. — STEVENS, caractères en tous genres, mères nobles. — PETIT, rôles de convenance. — HYPOLITE, rôles de convenance. — FOURTMEUX, utilité. — VILLERS, rôles d'enfant. — BLOQUIN, idem.

Employés.

MM. GINESTE, Peintre Décorateur. — SOULLE, Souffleur. — HAQUIN, Chef-Machiniste-Tapissier. — VESLY, Magasinier.

Voici les conditions de l'abonnement :

L'abonnement commencera le 1er septembre prochain et finira dans la 1re quinzaine du mois d'avril 1837. Chaque mois d'abonnement sera composé de 12 représentations qui auront lieu les mardis, jeudis et dimanches. Le premier dimanche de chaque mois d'abonnement, l'abonnement sera généralement suspendu, et remplacé par le lundi suivant.

Prix de l'abonnement.

Premières loges, loges grillées, 25 frs. — Baignoires, galeries numérotées, secondes de face, 21 fr. — MM. et dames alternans aux premières loges, 30 fr. — MM. et dames alternans aux baignoires, 25 fr. — MM. les étudiants, 15 fr. — MM. les officiers de la garnison 10 francs. L'abonnement sera personnel.

Prix des places, au bureau.

Premières loges, loges grillées, galeries, parquet et baignoires, 3 fr. — Premières-secondes, 2 fr. 30 c. — Secondes, 1 fr. 80 c. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 25 c. — Amphithéâtre troisièmes, 63 c. Les militaires non gradés et enfans au-dessous de 7 ans payeront demi-place.

ANNONCES

L'on DEMANDE UNE FILLE de BOUTIQUE au fait de la MERCERIE et BONNETERIE, rue Feronstrée n° 823 944

ON DEMANDE A L'ETABLISSEMENT de la Compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le gaz à Liège, rue du Gazomètre (Jonfosse), de BONS OUVRIERS tourneurs, ajusteurs, forgerons et charpentiers. Sy adresser. 949

Le LUNDI 29 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont :

1er. lot. — UNE MAISON avec cour et quartier derrière, sise à Liège, rue DEVANT LES CARMES, n° 294.

2me. lot. — UN TERRAIN avantageux pour bâtir, longeant ledit quartier, donnant dans la rue des Carmes, sur une largeur de 9 mètres et d'une superficie de 190 mèt. Cette propriété sera ensuite exposée en masse. S'adresser, pour la voir, au Sr. LEJEUNE, tonnelier, rue du Pont-d'Avroy, n° 532, et pour les conditions, audit notaire PAQUE.

GRAND HOTEL

A VENDRE PUBLIQUEMENT.

Le Notaire P. C. WIRIX, de résidence à Louvain, exposera en vente publique, au plus offrant, avec bénéfice de Paumée, enchères et à l'extinction de feux, le vaste et BEL HOTEL, nommé l'HOTEL DE COLOGNE, situé à LOUVAIN, avantageusement connu depuis nombre d'années dans toute la Belgique et à l'étranger; il se compose au rez-de-chaussée de beaux Salons, Appartements, grande Salle à manger, Cuisines, Buanderie, État de domestiques, grandes Caves voutées, 38 chambres aux étages, Mansardes et Greniers spacieux; un Quartier séparé pour les maîtres, ayant plusieurs Places au rez-de-chaussée et à l'étage; grandes Cours, Remises, Écuries pour 40 chevaux, armentées de Greniers, deux sortes d'eau et tout ce qui est propre à un Établissement de ce genre.

Cette Propriété bordée par la Dyle, est, par son étendue et sa situation au centre de la ville sur la grande route de Bruxelles à Liège, propre à toutes espèces de fabriques, usines ou autres établissements de commerce.

MISE A PRIX fr. 40,000.

La Séance pour l'Adjudication préparatoire aura lieu le 26 Août, et celle pour l'Adjudication définitive le 2 Septembre 1836, respectivement à deux heures de relevée, en la Salle de Ventes par Notaires, sise rue des Augustins, n° 12, à Louvain.

Les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges et titres de propriété en l'étude dudit notaire WIRIX, rue de Namur, n. 74, à Louvain.

La propriété sera à voir les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures de relevée. 943

VENTE PAR LICITATION D'UNE

MAISON ET BIENS,

SISE EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.

Le jeudi 1er septembre 1836, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont St. Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, à l'adjudication publique aux enchères :

1^o D'UNE MAISON n. 199, avec pièce, étable, grenier et cave, plus 11 perches 83 aunes (2 verges grandes 14 pet.) de jardin potager, appartenant à ladite maison, le tout situé en lieu dit Ster, et joignant d'un côté, aux enfans de Martin Boyy, et d'autres à M. Waseige-Nowent.

2^o D'UN VERGER sis au même lieu, contenant 25 perches 94 aunes, (5 v. g. 19 p.), tenant d'un côté auxdits enfans Boyy et d'autres à M. Hubin, fils.

3^o ET D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise au même lieu, contenant 15 perches 79 aunes (3 verg. gr. 12 p.), joignant d'un côté, à M. Hubin père, et d'autre, aux enfans Pabau.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit M^e PARMENTIER. 893

Le soussigné, instituteur primaire à José, commune de Battice, désire recevoir encore quelques pensionnaires.

Ils peuvent apprendre chez lui, outre les devoirs de la religion, les élémens de la langue latine, de géographie, de physique et d'histoire, la langue française, l'écriture, le calcul, la tenue des livres et le style épistolaire.

LA PENSION est de 300 francs.
J. Jos. RAHIER, edlibataire. 833

VENTE D'UN BEAU, RICHE ET NOMBREUX

MOBILIER.

MARDI 23 août 1836, deux heures de relevée, et jours suivans, il sera procédé par le ministère de M^e RENOZ Notaire à Liège, à l'HOTEL DU LUXEMBOURG, rue Sœurs de Hasque, à la Vente aux enchères du BEAU MOBILIER qui garnit cet Hôtel. Parmi les objets à vendre se trouvent de très beaux meubles en acajou, plusieurs meubles de Salon, une grande quantité de beaux Linges, Litterie, Batterie de Cuisine, un très grand Poêle à colonne pour Salon, une grande Cuisinière avec Chaudière, un Loup à couper la paille, plusieurs Échelles, quantité de Fenêtres, de beaux Lauriers.

Des échelles de magasin, un escalier de 12 marches, plusieurs poêles, un piano, une grande baignoire.

Les derniers jours on vendra des vins de Bourgogne 1811, Bordeaux, 1811, 1815, 1819 et 1825; Rhin et Moselle très-vieux; le tout en bouteilles. 903

SAMEDI TROIS SEPTEMBRE PROCHAIN

IRREVOCABLEMENT

aura lieu à Vienne, sous la garantie du Gouvernement, le tirage au sort de la grande Vente par actions des

SIX PROPRIÉTÉS.

Pour se procurer des Actions Originales au prix connu, on est prié de s'adresser directement à

L'Administration générale de LEOPOLD DEUTZ ET C^{ie},

Banquiers à MAYENCE sur le Rhin. 538

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE. DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION

MINES DE HOUILLE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 14 août 1836, sous le n° 1451 du répertoire particulier, le sieur Jean Joseph Gosuin, d'Antheit, a renouvelé les demandes en maintenance et en extension de concession de mines de houille qu'il a formées le 1er juin 1811 et 29 décembre 1827.

La première de ces demandes contient des terrains d'une étendue superficielle de 345 hectares 58 ares dépendant des communes de Vinalmont, Antheit et Wanze, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant du point de réunion du sentier qui longe le bois *Risbaumont* avec le chemin de *Moha à Vinalmont*, en suivant ce dernier chemin jusqu'à *Wanzout*, de ce point par une ligne droite, longue de 980 mètres, se terminant au lieu dit *Trouux*; puis par une seconde ligne droite, longue de 770 mètres, finissant à la jonction du chemin des *Tombs* avec celui de *Huy à Vinalmont*.

A l'Est, prenant alors ce dernier chemin et le continuant ainsi que celui de la *Grande rue* jusqu'à 200 mètres en deça de l'intersection de ce dernier chemin avec celui de *Leumont*, de ce point par une 3^e ligne droite longue de 980 mètres aboutissant à la *Mehaigne* à 225 mètres en aval du pont *moncau*; longeant ensuite cette rivière vers Sud jusqu'au pont *Longrée*.

Au Sud, de ce dernier pont par une 4^e ligne droite longue de 390 mètres environ finissant à l'intersection du chemin de *Messe* avec celui de *Moha à Wanze*; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'au cerisier de *Naxhelet*.

A l'Ouest, de ce cerisier par une 5^e ligne droite longue de 880 mètres se terminant à la rive droite de la *Mehaigne*, suivant cette rivière sur une longueur de 74 mètres environ, puis par une 6^e ligne droite longue de 152 mètres aboutissant à l'angle Sud Ouest du bois *Risbaumont* suivant enfin les limites de ce bois jusqu'au chemin de *Moha* point de départ.

La seconde demande qui comprend des terrains d'une étendue superficielle de 99 hectares 70 ares dépendans des communes de Wanze et Moha est délimitée ainsi qu'il suit.

A l'Est, partant à l'angle Sud Ouest du bois de *Risbaumont* par une ligne droite longue de 152 mètres se terminant à la rive droite de la *Mehaigne*, longeant ensuite cette rive vers Sud Ouest sur une longueur d'environ 74 mètres; puis par une ligne droite, longue de 880 mètres se terminant au cerisier *Naxhelet*.

Au Nord-Est, prenant alors le chemin de *Moha à Wanze*, jusqu'à sa jonction avec celui de *Bas-Oha à Antheit*.

Au Sud, de cette jonction par une 2^e ligne droite, longue de 825 mètres, se terminant à l'angle Nord-Est de la maison de *J. Jadot*, située au lieu dit *Champia*; puis par une 3^e ligne droite, longue de 1140 mètres, finissant à la jonction du chemin de *Meelf* avec celui de *Bas-Oha à Moha*, près l'Arbre des Croix.

Au Nord-Ouest, de ce point par une 4^e ligne droite, longue de 1660 mètres, se terminant à l'angle Sud-Ouest du bois de *Risbaumont*, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers vingt-cinq centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1830 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et Huy, et des communes de Vinalmont, Antheit, Wanze et Moha, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 17 août 1836.

Présens : Messieurs Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président; Bellefroid; Deleuw; Walter; baron de Lamberts; de Colard-Trouillet; et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier des états de la province de Liège;
F. N. J. WARZÉE 939

VENTE CONSIDÉRABLE DE MEUBLES POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI, MERCREDI ET JEUDI, 30, 31 AOUT et 1er. SEPTEMBRE 1836, à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra à la maison n. 41, rue Vinave d'He, à Liège, un mobilier considérable, consistant en buffets, hautes et basses-garderober, commodes, secrétaires, dont une partie en acajou, deux forté-piano, pendules, horloges, glaces, lustres, gravures, porcelaines, quantité de tables, chaises fourrées et autres, plusieurs lits, matelas, bois de lit, deux paires de grandes balances de magasin, batteries de cuisine, poêles, 3,000 pierres à payer; arbutus, tels que lauriers, grenadiers, myrthes, jasmins, oléandres, et grand nombre d'autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT.

Les arbutus seront vendus le 31 août, à 2 heures; on pourra voir tous les objets la veille de la vente. 911

BOURSES.

PARIS, LE 10 AOUT.

Cinq pour cent,	108 65	Esp. D. diff. s. int.	40 7/8
Trois pour cent,	80 00	• Dt. pas. s. int.	9 1/8
Napl. Cert. Falc.	400 05	Belgic. Emp. 1831	103 1/4
Esp. D. ac. 5 % J.		Banque de Belg.	425 0/0
1 ^{er} nov.	30 1/8		

LONDRES, LE 19 AOUT.

3 ^o p. consolidés	94 1/8	Espagne. Cortés.	28 7/8
Bel. em. 1832 C. D.	103 3/4	Différées.	13 1/8
Holl. Dette active.	55 7/8	Passives.	09 0/0
Portugais, 5 p. c.	70 0/0	Russie.	112 0/0
Id. 3 p. c.	42 1/2	Brsil. Emp. 1834.	88 0/0

AMSTERDAM, LE 19 AOUT.

Holl. Dette active.	102 1/2	Inscr. au gr. livre.	68 1/2
Dito 2 1/2.	55 5/8	Certifi. à Amst.	00 0/0
Différée.	4 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	137 1/2
Billet de change.	23 1/2	Lots de Rd. 50 f.	110 1/4
Syndic. d'amort.	97 3/4	Espagne. E. Ard.	30 1/4
• 3 1/2.	30 3/8	Dito grd.	30 1/8
Soc. de comm. P.-B.	182 5/8	Dette différ. anc.	11 3/8
• nouvelle.	000 0/0	• nouv.	14 0/0
Russie, H. et C. 5	105 0/0	• passive.	09 3/4
• 1829. 5	104 1/2	Autriche. Métal. 5.	100 1/2

ANVERS, LE 20 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	105 1/2	BRUXELLES. Cert. Falc.	95 0/0
• Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	102 0/0
Emp. de 48 mill.	101 1/2	• An. 1834.	99 3/4
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/2		
AUTRICHE. Métalli.	103 1/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	1 1/8	p.
Rotterd., idem.	1 1/8	p.
Paris, idem.	1 1/8	p.
• 2 mois.	1 3/4	p.
Lond. pr. Estir. c. j.	39 10	0/0
• 2 mois.	39 8	
Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 7/16	
• 2 mois.	34 13/16	
Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	

Nous avons eu peu de variation aujourd'hui en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 29 1/2 5/8 3/4 5/8 1/2 3/4 et reste 7/8 cours.

Il y avait hier 1/8 de baisse à Paris. — A la fin de la bourse il s'est fait beaucoup d'affaires par de bonnes maisons.

Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures.

Ardoin 30 cours.

BRUXELLES, LE 20 AOUT.

Dette active.	55 0/0	Sars-Longchamps.	114 0/0
Emp. R. fin cour.	101 3/4	Chem. de fer.	105 0/0
Emp. de 30 mill.	94 1/4	Fourn. des Venues.	106 0/0
Emp. dec. v. 1832.	100 1/8	St-Léonard.	116
Act. Société Gén.	820 0/0	Verreries Charleroi	113 1/2
So. de Com. de cvr.	142 0/0	Dette active. Hol.	55 0/0
Ban. de Belgique.	127 0/0	Synd. d'amort.	00
So. de c. de S.-O.	110	Lost. f. ar. coup.	97 1/2
S. Hauts-Four.	141 0/0	• inscrip.	97 0/0
Bauq. fonc.	100 7/8	Métalliques.	103 3/4
S. du Cha. Flenu.	142 0/0	A Naples.	95 0/0
Wasse-Horou.	107 0/0	Emp. Ard. 1835.	29 3/4
Sclassin.	118	A. Id. 1835.	12 0/0
Société nationale.	130 1/2	A. Id. 1835.	00 0/0
Levant de Flenu.	115 0/0	Brsil. Rotsch.	87 1/4
Charb. d'Ougrée.	124	Rome.	104 3/4

VIENNE, LE 12 AOUT.

Métalliques, 104 0/00. — Actions de la banque, 1358 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 ET 20 AOUT.

Le pleyt belge 3 Gebroeders, ven. de Londres, ch. de sel, sucre et rhum. — Le bateau à vapeur anglais Soho, ven. de Londres, ch. de coton, indigo, 411 passagers, 2 voitures et 2 chevaux. — Le brick anglais Thomas et Martha, ven. de New-Castle, ch. de couperose et pierre à aiguiser. — Le koff oldenb. Hoffnung, ven. de Hambourg, ch. de bois. — Le koff oldenb. Hoffnung, venant de Hambourg, chargé de laine et vitres.

PLACE D'ANVERS, LE 20 AOUT.

VENTES.

Café. — Peu d'affaires à citer: 400 balles Chérillon à 34 cents, 50 balles Batavia blanc à 33 1/2 cents, 80 balles Brésil à prix divers. — Sucre brut. — Il s'est traité environ 200 caisses Havane blond à prix divers. — Sucre raffiné. — On a coté 50,000 kilo lomsps à divers prix. — Cuir. — Point d'affaires, et prix sans variation. — Corinthes de Zante. — Ils ont été recherchés. Plusieurs ventes se sont faites pour la Hollande; les prix n'en sont pas connus.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.